

Pour les réfugiés

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 536

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fournitures, et sur la rémunération de l'intermédiaire, ce qui exclut les bénéfices souvent exagérés de ce dernier.

A côté de ces articles essentiels, le projet de loi fédérale en contient encore qui sont destinés à remédier aux autres abus du système actuel du travail à domicile. Par exemple, l'art. 5 stipule l'obligation pour l'employeur de faire connaître à l'ouvrier les conditions selon lesquelles il travaille (affichage des taux de salaires et des délais de livraison, etc.); l'art. 6 interdit le travail des enfants âgés de moins de 15 ans (application bien difficile à contrôler, malheureusement); l'art. 7 s'efforce, en réglementant les délais de livraison, d'empêcher les journées de travail de 14 heures et plus et le travail du dimanche; l'art. 8 exige le paiement du salaire à réception de la marchandise (ce qui est loin d'être toujours le cas!); et interdit les retenues de salaires sauf cas spéciaux; l'art. 16 enfin exige l'inscription des ouvriers à domicile, mesure vainement réclamée depuis des années par tous ceux qui se rendent compte de la nécessité *sine qua non* de connaître cette population flottante si l'on veut lui appliquer des mesures de protection. Enfin, alors que d'autres articles définissent les travailleurs à domicile que protégera la loi, les articles 21, 22 et 23 en règlent les sanctions visant surtout les employeurs: mille francs d'amende aux contrevenants, interdiction de donner du travail à domicile en cas de récidive, et application des dispositions du Code pénal fédéral.

Ajoutons encore que l'adoption de cette loi par les Chambres fédérales permettra à notre pays de ratifier la Convention internationale sur la fixation des salaires minima dans l'industrie à domicile, adoptée par la Conférence Internationale du Travail en 1928, et à l'écart de laquelle la Suisse était forcément restée, faute d'une législation nationale appropriée.

J. GUEYBAUD.

A NOS LECTEURS ET ABONNÉS. — En raison des fêtes de Noël et du Jour de l'An, la parution de notre prochain numéro sera retardée de 8 jours, et reportée au 7 janvier 1939.

Une manifestation suffragiste en France à l'occasion de l'inauguration du monument « A la gloire des mères françaises »

Le mois dernier a été inauguré en grande pompe sur le boulevard Kellermann à Paris, un monument « aux mères françaises ». L'idée est

touchante et belle, certes; mais, et comme Parès bien dit l'Union française pour le Suffrage, n'y a-t-il pas quelque ironie à magnifier par le marbre l'effort maternel en France, quand la carence ou les intrigues des partis politiques opposent encore de telles entraves au plein épanouissement de cet effort pour le bien de tous? Voici d'ailleurs le texte complet de cette lettre envoyée à toute la presse:

« L'Union Française pour le Suffrage des Femmes, qui fédère cent-cinquante groupements départementaux, félicite les hommes de cœur qui veulent rendre hommage aux mères françaises, inaugurer dimanche prochain un monument au leur honneur.
« Les mères françaises considéreraient néanmoins comme un geste platonique — et même quelque peu ironique — cette manifestation encouragée par les pouvoirs publics si ceux-ci ne leur accordaient pas simultanément les droits de citoyennes qu'elles réclament au nom de la Justice et de l'intérêt national ».

De son côté, la Ligue française pour le Droit des femmes (Société qu'a présidée jusqu'à sa mort Maria Vérone) a fait déposer par une déléguée une couronne sur le monument, avec cette inscription: *Aux mères françaises, sublimes, mais non électorales!*

Une note analogue s'est fait entendre dans de nombreux journaux à travers le pays: *Trop de fleurs...* a écrit le *Nouveliste* du Morbihan; *Des guirlandes, soit, mais de la justice aussi!* a réclamé le *Journal* de Colombes, etc., etc. Et avec combien de raison!

A travers les Sociétés

Pro Juventute à Yverdon.

Pro Juventute avait convoqué sous la présidence de M. J. Rochat, cet automne, à Yverdon, ses principaux collaborateurs de la Suisse romande, à une conférence régionale, pour leur permettre d'échanger leurs expériences, de faire connaissance et d'écouter différents travaux.

Une soixantaine d'auditeurs entendirent M. A. Bertschi, membre du secrétariat général, exposer par quels moyens *Pro Juventute* s'efforce de développer chez ses jeunes protégés l'amour du pays, de ses traditions, la solidarité entre cantons. M. Veillard, juge au Tribunal de Police du district de Lausanne, montra les dangers du recul de la natalité en Suisse, le nombre croissant des vieillards à entretenir, les charges financières trop lourdes pour les rares jeunes, la nation privée d'une main-d'œuvre qualifiée, devenant la proie des pays surpeuplés. Il faut créer un état d'esprit favorable à l'enfant.

Mme Chevalley, directrice de l'Office social

de l'enfance à Genève, parla de l'aide à l'enfance citadine. M. Wasserfallen vit une belle tâche pour *Pro Juventute* dans la fourniture des objets indispensables aux petits montagnards. M. Laurent, inspecteur scolaire à Lausanne, fit ressortir que *Pro Juventute* permet à Pécole aux ressources limitées des améliorations très appréciées. M. J. Rochat donna d'intéressants détails sur les soupes scolaires et la distribution de vêtements. M. A. Siegfried parla de l'enfant suisse habitant l'étranger et de la nécessité pour lui de prendre contact avec la mère-patrie en passant ses vacances en Suisse. Mlle S. Gavin insista sur la collaboration qui doit exister entre *Pro Juventute* et *Pro Infirmités* pour le dépistage rapide des enfants anormaux et déficients. Enfin, Mlle Sormani rendit compte des consultations médicales et dentaires à Pécole et de l'urgence de leur développement.

B.

Le Centre de Liaison des Sociétés féminines de Genève...

...a tenu le 21 novembre son Assemblée générale de délégués sous la présidence de Mme Ch. Gautier. Celle-ci a présenté un rapport sur l'activité de cette première année d'existence, qui a été surtout constituée par des démarches et de la propagande pour faire mieux connaître et comprendre le but du Centre, auquel se rattachent actuellement 30 Sociétés, puis par la création de deux Commissions, l'une d'éducation civique, l'autre d'alimentation, et enfin et surtout par l'organisation de ce vrai succès que fut le « Souper fraternel » du 10 novembre. Les déléguées ont accepté de prolonger d'une année la validité du règlement provisoirement adopté en septembre 1937, et qu'il est nécessaire d'expérimenter quelque temps encore avant de se prononcer sur sa révision, et ont reçu le Comité directeur sans changement, Mlle Marg. Cayla toutefois, dont le concours a été inappréciable durant cette première année d'existence du Centre, ayant dû se retirer pour raisons de famille, et ayant été remplacée au Comité par Mme Decurnex (Commissions féminines des Coopératrices). Enfin, un échange de vues très nourri sur la participation féminine à l'Exposition nationale de Zurich a terminé cette séance animée et intéressante.

E. Gd.

Les vingt-cinq ans du Lycée vaudois.

C'était le 19 novembre la XXV^{me} assemblée générale du Lycée vaudois, dont la présidente, Mlle Juliette de Crousaz, évoqua avec beaucoup de charme la vie pendant ce quart de siècle. Elle fut

en effet parmi les quelques Lausannoises qui, en 1913, se réunirent dans le salon de Mme Widmer pour fonder le Lycée dont l'activité débuta par quelques « timides causeries », la première année. Mais entraîné par sa première présidente, Mme van Muyden, le Club l'année suivante déjà, loua une chambre à l'Hôtel Byron. De là successivement il passa à Clos Lilas, à St. Pierre, au Lion d'Or, s'agrandissant à chaque déménagement, pour s'installer cette année à la rue Etraz, dans la maison de sa présidente, où il a trouvé le plein-pied spacieux et le petit jardin si longtemps rêvés!

Pendant ces 25 ans, le Club a organisé de nombreuses conférences littéraires et sociales, des concerts et des expositions. Il a encouragé les jeunes artistes, leur donnant l'occasion de se produire. Il a accueilli les isolées, les étrangères, atteignant le but que lui assignent ses statuts: « grouper les femmes qui s'occupent de questions artistiques, littéraires, scientifiques et sociales ». Grâce à ses relations avec les clubs d'autres pays (il existe 40 Lycées dans 15 pays) il a pu organiser des échanges musicaux internationaux permettant à ses concerts en Belgique, en Hollande, en Italie, en Allemagne. Suivant son temps avec intelligence, il a donné son appui moral aux revendications féministes, accomplissant sa part, dans le domaine intellectuel qui est le sien, en soutenant celles qui exercent une profession libérale.

Aujourd'hui, après 25 ans, il est fort de 120 membres, toujours accueillant pour celles qui s'intéressent aux questions artistiques et intellectuelles, et peut s'enorgueillir d'un passé qui fut utile toujours et brillant parfois.

Antoinette QUINCHE, av.

(Comptes-rendus retardés faute de place).

Pour les réfugiés

Mlle M. R. (Lausanne) « Pour les réfugiés »	Fr. 5.—
Mme Ch. J. (Morges) « Pour les réfugiés juifs »	10.—
Mlle R. G. (Genève) « Produit tirelire Union universelle, pour les réfugiés sans distinction de race »	3.—
Une chrétienne (La Chaux-de-Fonds) « Pour les réfugiés »	5.—
Total au 12 décembre:	Fr. 23.—
Listes précédentes	193.—
	Total: Fr. 216.—

Tous nos remerciements comme ceux du Comité de placement pour les réfugiés à Genève. La souscription reste ouverte.



Les Expositions

Section neuchâteloise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs

Les artistes neuchâteloises ont bien de la chance d'avoir à leur disposition pour leur exposition les salles si spacieuses, si bien éclairées du Palais de Rougemont. Aussi est-ce un double plaisir que d'y aller voir leurs œuvres. Plusieurs sont de qualité et presque toutes sont intéressantes, soit par le sujet, la facture ou l'inspiration.

Voici d'abord, dès l'entrée les pastels très fins, très lumineux de Mlle A. Peillon: *La Pointe de Greug, Regains* entr'autres. Cette artiste a aussi d'intéressantes sculptures sur bois, un bien joli coffret. Mme Louis Hardier présente des poules bien vivantes et d'un dessin vigoureux. L'importante exposition de Mlle J. Lombard, retient longuement le regard et témoigne d'un effort sérieux et persévérant pour rendre l'impression reçue certainement par l'artiste à la lecture du drame de la Tour de Constance. Nous avons admiré le tableau du Musée du Désert et avons été heureuse de retrouver ici un épisode de la vie héroïque de ces vaillantes femmes. Quelle majesté dans ces attitudes! et quelle paix se dégage de ce groupe, si lumineux quoique à peine éclairé. Les études, une tête de vieille surtout qui écoute avec tant d'ardeur, une tête de jeune fille aussi sont bien expressives et l'on voudrait s'attarder devant chacune.

Mme S. Jeannot présente une jeune fille qui se repose délicieusement dans un hamac; c'est frais, lumineux et d'un naturel charmant. Son *Etdiante* est bien à son affaire aussi et nous avons beaucoup goûté ses paysages ainsi que ses exquises fleurs. De l'envoie de Mlle B. Schürch nous relevons surtout le tableau intitulé *Devant la Maison*: le portrait plein de vie et de lumière doit être fort ressemblant.

Parmi les fleurs de Mme Clottu, les roses nous semblent les meilleurs. De Mme A. Furrez-Denz

nous avons retenu *la Bise, les Maisons de Peseux*, et de bien jolies verrières. Nous avons admiré la force de l'expression rendue à travers un métier qui ne doit pas être facile, dans *Jeanne d'Arc* et *la Berceuse*. Avant *Printemps* de Mlle D. Michel nous paraît être la meilleure de ses huiles. Ses gouaches sont bien intéressantes par leur composition pleine de vie et leur très joli métier.

Jean-Jean de Mlle L. Huguénin est très probablement le propriétaire des objets représentés dans la *Nature morte* en dessous: ce tableau est bien évocateur. Les papiers découpés de Mlle A. Perrenoud sont un ingénieux moyen d'expression: *La Fille de Iairus* et *M. François* surtout bénéficient de cet art qu'on ne peut plus dire enfantin. Mme A. Mensch expose des boîtes à thé et son *Mouraz* si transparent, si lumineux, Mme Dubois-Favre des paysages de neige dont l'un surtout, l'entrée d'une forêt, est à notre avis un des meilleurs paysages de l'exposition. Avec les *Trois Mousquetaires* aussi nous baignons dans cette atmosphère hivernale. Les huiles de Mme Baillod-Herzer, indiquées et rendues avec charme, bien que sommairement, sont captivantes ainsi que ses fleurs si brillantes.

La *Fillette* en bronze et surtout la *Paysanne assise* en terre cuite de Mme Bolle-Zwahlen sont parmi les meilleurs envois de cette exposition si riche en œuvres sérieusement étudiées et rendues et qui témoignent d'un sens artistique remarquable. H. K.

Mme Reutter-Junod (Lausanne)

Mme Reutter-Junod, dont les aquarelles figurant à l'exposition récente des Femmes peintres n'avaient pas passé inaperçues, expose à St. Pierre, des huiles, des aquarelles, des dessins consacrés à la montagne, au val Ferret et au val d'Hérens. L'artiste est plus heureuse dans les notations de scènes pittoresques que lorsqu'elle tente de reconstruire la haute montagne. Les troupeaux de moutons agrippés à la pente ou dormant dans la neige, la Valaisanne qui frappe sa faux ou tend sa brebis, la désalpe des génissons à Arola, la neige qui fond au tout premier printemps à Craus, les foins au val Ferret, sont tout autant de tableaux charmants, finement observés, rendus avec un sentiment agréable de la lumière, des couleurs, avec une discrétion toute féminine.

Cette intéressante exposition restera ouverte jusqu'au 22 décembre. S. B.

Petit Courrier de nos lectrices

Une deuxième coopératrice fervente à la première. — Loin de trouver indiscret votre question, je vous remercie de l'avoir posée, car j'aurais dû plus tôt, moi aussi qui suis aussi une « coopératrice fervente », rappeler que le système coopératif est la clé de bien des problèmes récemment soulevés dans ces colonnes. Au lieu de dresser les uns contre les autres producteurs et consommateurs, gens de la ville et gens de la campagne, il harmonise leurs intérêts, il les unit dans l'effort vers un but commun. Mais surtout, et c'est ce point que je voudrais souligner ici, il appelle à une collaboration intelligente et fraternelle les hommes de tous pays. Son œuvre est une œuvre de paix, et une œuvre à laquelle chacune de nous peut participer. Chaque jour les journaux nous apportent l'écho de cruautés révoltantes, d'horreur sans nom et la tentation est grande souvent de nous laisser aller au défaitisme, de nous dire que le mal est trop puissant, que nous ne pouvons rien faire contre lui. Eh! bien si, nous pouvons, entr'autres choses, apporter le poids de notre influence économique dans la balance coopérative; nous contribuerons ainsi dans la mesure de nos moyens à établir entre les peu-

ples des échanges normaux qui sont un des facteurs essentiels de la paix que notre pays est le premier à souhaiter.

Sylvie (Genève) à Liseuse (No 533). — Tout à fait de votre avis. L'étude de Mme Marianne Gagnebin sur Irène Nemirovsky est remarquable. Mais comment peut-on parler d'ennui au sujet de ce talent tragique, singulièrement viril, peut-être négatif, mais poignant et vivant! Connaissez-vous l'ouvrage d'Adams Beck, A la découverte du yoga? Votre impression m'intéresserait. Pourriez-vous me dire si A l'ombre des monastères thibétains, par Jean Marqués Rivière, est aussi captivant?

Sylvie à toutes. — Il y a quelques semaines des idées furent échangées sur le moyen de faire de la propagande pour « notre » Mouvement. Je me permets encore une suggestion, soumise au jugement professionnel de la Rédaction et à la bonne volonté des lectrices. Que chaque abonnée reçoive 2 exemplaires du journal au lieu d'un, par exemple au début de janvier, quand l'agitation des fêtes est calmée. Nous nous ferions un point d'honneur d'adresser ce 2^{me} exemplaire à une personne de notre connaissance, susceptible de s'abonner.